



« Economie créative, sociale, solidaire : comprendre et s'emparer des nouveaux modèles pour la musique »

Retranscription du débat du 11 novembre 2009

Centre Musical Fleury Goutte d'Or - Barbara

« L'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et de penser l'économie à travers des dizaines de milliers de projets dans les pays du Nord comme du Sud. Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social. La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'agir citoyen ».

(Définition établie lors de la 2e Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, Québec, 2001)

« L'économie créative est une nouvelle réalité qui assemble différents secteurs d'activités économiques et culturels fondés sur les talents, l'imagination, la création et les ressources individuelles et collectives de ses acteurs. » (Économie Créative, une introduction, Mollat-Bordeaux)

Comment entreprendre autrement ?

Dans quels buts ?

Avec quels soutiens ?

Modératrice :

Pascale Bonniel-Chalier (Consultante et formatrice - La terre est ronde, élue à la Ville de Lyon, membre de la Commission Culture des Verts.)

Invités :

- **Frédéric Vilcoq** (Conseiller régional d'Aquitaine, Délégué à la culture et à l'économie créative)

- **Philippe Berthelot** (Président de l'UFISC - Union fédérale d'intervention des structures culturelles - et directeur de la Fédurok)

- **Alex Col** (Directeur de Troisquatre !, développeur d'artistes - Bordeaux, référent du pôle politique de Zone Franche)

Pascale Bonniel-Chalier : Pascale Bonniel Chalier est enseignante à l'Université Lyon II et dirige depuis plus de 20 ans un master de développement culturel et de direction de projets, elle intervient aussi à l'ENSATT (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre). Elle est par ailleurs élue locale et connaît par conséquent les missions d'accompagnement public de la culture.

Elle souligne le fait que la thématique du débat comporte deux approches. Nous sommes actuellement dans l'année européenne de l'innovation et de la créativité, ce qui donne l'occasion de voir comment des formes économiques peuvent répondre aux préoccupations et difficultés rencontrées par les professionnels.

L'économie sociale et solidaire est progressivement devenue une catégorie d'intervention publique. Il y a eu un Secrétariat d'état à l'économie sociale et solidaire en 1997, qui a duré quelques années. Les collectivités territoriales ont relayé ces approches puisque des villes ou des régions ont des délégations à l'économie sociale et solidaire.

Progressivement, cette approche économique a été adoptée par le secteur artistique et culturel, un peu plus tard d'ailleurs que d'autres secteurs.

L'économie créative a émergé dans un autre contexte. Il s'agit là de voir comment les nouvelles formes, les nouveaux langages, les nouvelles esthétiques, peuvent être le point de départ d'une économie plus dynamique qui lancerait de nouveaux produits sur le marché. L'économie créative dépasse bien largement les secteurs de l'art de la culture et propose peut-être une nouvelle réconciliation entre l'économie et la culture et des porosités entre des secteurs souvent éloignés comme la recherche scientifique, la recherche technologique, le secteur du marketing et parfois le secteur industriel.

Le défi de ce débat est de voir comment, dans le secteur des musiques actuelles, ces approches peuvent éventuellement se combiner ou pas.

Philippe Berthelot est directeur de la Fédurok. Il a également dirigé des lieux de musiques actuelles. Il est membre fondateur de l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC) qui a adopté en 2007 un Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture dont la dimension principale est l'économie sociale et solidaire.

Pascale Bonniel Chalier lui demande d'expliquer en quoi l'économie sociale et solidaire peut être considérée comme une autre manière d'envisager l'économie de la culture, et notamment du secteur musical.

Philippe Berthelot propose d'expliquer la démarche qui a amené les différentes organisations à se questionner sur la problématique économique. Cette donne avait été oubliée sur le principe qu'il existait deux systèmes : un système administré public et un système dit de marché et libéral, dans des représentations excessives, pour bien cliver le secteur culturel entre les subventionnés et l'industrie du divertissement.

Tout le monde ne s'est pas retrouvé dans ce clivage. Le point déclenchant de l'UFISC a été une réaction à une instruction fiscale en 1998 sur la lucrativité des associations. Des acteurs des musiques actuelles, des arts de la rue, de la danse, du théâtre ont réagi ensemble, à partir d'une rencontre organisée par les centres de ressources nationaux, car ne voulaient pas être qualifiés de « lucratifs » par l'administration fiscale. Ce n'est pas parce que l'on est dans l'économie de marché que l'on est lucratif, au sens anglo-saxon du terme, c'est-à-dire dans une démarche de profit.

À partir de là, ces acteurs ont essayé d'interpeller la puissance publique pour lui demander si une autre voie était possible dans la qualification des activités du secteur associatif. La réponse a été

négative, puisque sous des prétextes de récupération de TVA il fallait que tout le monde soit assujéti aux impôts commerciaux dans leur totalité (TVA, taxe professionnelle et impôts sur les sociétés). Ces acteurs ont commencé à travailler ensemble et se sont aperçus qu'entre leurs différents secteurs, au-delà de leurs spécificités, des valeurs leur étaient communes. Ils ont commencé à réfléchir sur les modes d'organisations. Ce mouvement initié a rejoint le Secrétariat d'état à l'économie sociale et solidaire.

Auparavant, la dominante était l'économie sociale qui se retrouve dans une reconnaissance de mode de gestion (les associatifs, les SCOP, les mutuelles) avec un historique et une construction politique très forts, et une déperdition idéologique d'où la crise que l'on connaît actuellement.

Parallèlement à ça, un mouvement s'est retrouvé sous la notion d'économie solidaire, où l'on est sur des initiatives de proximité liées à des rapports autres à la population et souvent construites dans des zones dites « à risques ».

L'UFISC est vraiment une pérégrination collective qui regroupe aujourd'hui 14 organisations. À un moment, elles ont fini par formaliser pour continuer à réfléchir ensemble sur la façon dont elles se situent dans l'espace économique et politique plus large, notamment dans l'espace sectoriel du spectacle vivant entre la dominante SYNDEAC et la dominante théâtres privés, SNES et PRODISS.

La question était « comment se retrouver dans tout cela alors que l'on n'est pas représentés par ces gens-là ? Quelles valeurs font que l'on peut agir ensemble pour essayer d'avancer vers une représentation et faire valoir d'autres modèles ? ».

C'est tout le parcours du Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture.

Il faut maintenant passer à une nouvelle étape, qui n'est pas forcément l'économie créative mais qui procède des relations que l'on a dans la vision économique au politique, c'est-à-dire comment on s'inscrit dans les politiques publiques et dans la relation au politique (co-construction, concertation, etc.) C'est un exercice relativement complexe dans la mesure où ça peut passer par les représentations syndicales. À l'UFISC, il y a trois syndicats : le SMA (Syndicat national des petites et très petites structures non-lucratives de Musiques Actuelles), le SCC (syndicat du Cirque de Création) et le SYNAVI (Syndicat National des Arts Vivants). Les autres membres sont des réseaux, comme Zone Franche qui en fait partie.

L'UFISC s'est construite sur l'axe « modes économiques » avec des liens avec des institutions comme le CEGES (Conseil des entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale), l'USGERES (Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale) l'UFISC étant une fédération professionnelle d'employeurs. Dans un premier temps, l'UFISC avait posé le concept d' « économie non-lucrative de marché », avait revendiqué le tiers-secteur.

L'UFISC n'est pas dans un processus dogmatique, mais dans une recherche de sens. Il y a d'autres réseaux avec lesquels on peut travailler, comme les régies de quartiers, le commerce équitable. L'idée est d'être dans un mouvement et d'aller vers des utopies qui permettent de progresser. C'est en cela que la question d'économie sociale et solidaire peut avoir du sens. C'est toute la dimension politique d'opposition que l'on amène sur le plan sectoriel mais aussi plus large du combat professionnel et politique. L'UFISC a par exemple pris position sur les prud'homales en faisant partie de la liste et a poussé à l'inscription des employeurs de ses fédérations afin de contrer le MEDEF (Mouvement des entreprises de France), la CGPME (Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises) et l'UPA (Union Professionnelle Artisanale), et d'amener une autre dimension d'employeur.

Il s'agit en effet de revendiquer la notion de fonctionnement collectif autrement que sur un schéma traditionnel hiérarchisé, non coopératif, dominant/dominé etc. C'est un enjeu pour l'UFISC que d'avancer sur ce terrain-là et d'essayer de faire progresser des entreprises qui sont toutes des micro entreprises selon les normes édictées au niveau européen.

Une entreprise définie au niveau européen dans un petit fascicule édité par le MEDEF est « toute

entité engagée dans une activité économique quel que soit son statut légal ». On est donc loin du discours qui peut être tenu en France selon lequel une association n'est pas une entreprise. Généralement, on fait la distinction : d'un côté on a les entreprises (les SARL etc.) dont certaines ont les mêmes vertus que des associations, mais derrière on est bien sur une dynamique d'entreprise dans un champ économique. Il faut arriver à déconstruire les représentations dans lesquelles on nous enferme et essayer de faire valoir d'autres dynamiques qui sont plus sur le pendant humain, le rapport aux autres, que sur une recherche de profit et de marchandisation à outrance ou dans une situation de commande publique dans laquelle on est prestataire.

Pascale Bonniel Chalier souligne que Philippe Berthelot vient de définir ce qu'il entend par « économie sociale et solidaire », avec le point de départ de réflexion de l'économie non-lucrativité de marché.

Elle passe la parole à Frédéric Vilcoq. Elle lui demande de parler d'économie créative, d'en proposer sa définition et d'expliquer en quoi cette économie créative peut contribuer à d'autres modèles économiques pour la création artistique et la diffusion culturelle. En tant qu'élu en charge de la culture en région Aquitaine, il participe également à diverses organisations professionnelles, notamment dans le domaine des musiques actuelles. Elle lui demande comment il envisage le rapport de l'économie créative au territoire.

Frédéric Vilcoq : Devant le peu de temps imparti, il propose de ne passer que peu de temps sur la définition d'économie créative. C'est un principe anglo-saxon de la fin des années 80 avec des définitions différentes entre chaque pays, chaque culture.

Quand les québécois se sont emparés de cette notion, il y ont ajouté celle de la cohésion sociale et d'économie sociale et solidaire.

L'arrivée en France se fait par quelques villes telles que Lyon ou Nantes. La question aujourd'hui revient régulièrement, peut-être parce que l'on est en pleine mutation de l'économie de la culture et que certaines collectivités et certains élus ont découvert avec ce terme d'économie créative un mot magique qui peut leur servir d'alibi pour faire passer la pilule et assez peu se concentrer sur les difficultés actuelles.

En Aquitaine, son territoire, ils ont essayé de prendre les choses différemment. Avec un président de région qui se passionnait assez peu pour les questions culturelles, Frédéric Vilcoq a dû trouver d'autres portes d'entrée pour aborder la question. Comme cet élu s'intéresse beaucoup aux questions d'économie, de recherche et d'innovation, la porte d'entrée a été facile à trouver.

Auparavant, Frédéric Vilcoq était élu sur les questions d'émergence artistique. Il a récupéré cette délégation à l'époque où la ville de Bordeaux préparait sa candidature de capitale européenne de la culture et avait réussi à mettre autour de la table l'ensemble des quatre collectivités (département, région, ville et communauté urbaine) pour voir comment porter cette candidature et comment chaque collectivité amenait ses questions prioritaires. La Région souhaitait s'attacher à toutes les questions de recherche, d'innovation et de transversalité. C'est ainsi qu'a débuté le travail sur cette question. Par ailleurs, la librairie Mollat avait souhaité sortir un livre popularisant ces questions.

Quelques grands principes : c'est un système économique qui pourrait faire primer la valeur symbolique sur la valeur matérielle.

Il est basé sur cinq grands principes :

- la permanence de la transversalité avec des questions autour des clusters, autrement dit la concentration autour d'un territoire donné d'une mise en réseau de sociétés de services, associations, industries...
- un ancrage territorial important, avec des notions de cité créative, de district créatif et de ce que

Richard Florida, qui a grandement popularisé mais également perverti ces questions d'économie créative, a appelé « classe créative » (une classe de personnes richement dotées intellectuellement qui devaient arriver sur ces territoires créatifs pour apporter une plus-value). Mais là, on retombe dans un système concurrentiel classique de l'économie où l'intérêt pour les territoires est de lutter contre les autres et donc d'attirer au maximum cette fameuse « classe créative » en asséchant le reste du territoire. On voit donc que Florida avait en germe des choses qui étaient très loin de l'économie sociale et solidaire et qu'il était en fait pleinement ancré dans l'économie de marché classique.

- le processus collaboratif avec une économie de la contribution.

- la cohésion sociale : comment on fait entrer de nouvelles règles ? Comment être dans l'économie de la contribution et non pas de la concurrence ?

- la propriété intellectuelle et la protection maximale de l'acte créatif

Une rencontre a eu lieu la semaine passée, avec notamment Bernard Stiegler qui est venu chambouler bon nombre de principes car il s'oppose à l'économie créative en considérant qu'aujourd'hui, ce sont principalement les thèses de Florida qui ont gagné. On est dans un artifice puisque l'on reste dans la pure règle de la concurrence, totale et non faussée. Lui au contraire essaie de développer cette fameuse économie de la connaissance en opposition à une économie qui joue uniquement sur un acte pulsionnel d'achat. Il dénonce toutes les grosses industries culturelles, à commencer par celle du spectacle vivant et du disque, qui est là pour renouveler sans cesse un acte d'achat et le susciter pour créer des rémunérations pour un certain nombre d'actionnaires. Ces actionnaires ne s'en sortant plus avec un système classique, ils s'intéressent à cette économie créative tout en mettant en place un système identique et donc destructeur de valeurs.

Ils ont lancé cela pour mettre de la transversalité : comment sortir les questions de la culture d'un certain enfermement dans une période de grandes mutations (artistiques, technologiques etc). En développant une politique publique, ils ont cherché à mettre en place le « rebond en avant », autrement dit comment offrir la capacité aux acteurs culturels et industriels un temps de réflexion pour anticiper ces périodes de mutation et pouvoir co-construire des politiques publiques autour de ces notions de créativité, sachant qu'on sait bien qu'il faut surmonter le double handicap de l'arrivée du numérique, qui lui-même est destructeur des équilibres économiques, sociaux et institutionnels. De plus, l'arrivée du numérique a tendance à reconcentrer sur les pôles urbains en asséchant le reste du territoire.

Frédéric Vilcoq avait besoin d'amener les autres services politiques de la Région – la recherche, l'économie, la formation professionnelle - à rentrer en dialogue. Il fallait avoir la capacité d'une réflexion sur le territoire qui s'articule avec les autres collectivités locales. Quand on parle d'économie créative, on ne peut pas accepter une re-concentration avec un fait urbain qui est assez naturel sur ces villes et quartiers créatifs si on n'arrive pas à créer des pôles de créativité qui soient présents sur l'ensemble du territoire.

Comment retrouver cette notion de transversalité à l'échelon d'un territoire entier ?

C'est là que la région peut être pertinente et éviter que les villes ne mettent en place des systèmes de concurrence mais qu'au contraire on essaie de rééquilibrer, de remailler le territoire en favorisant l'émergence de pôles créatifs.

Ensuite, on en arrive forcément à la définition d'un périmètre : on va du champ classique du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, art contemporain...), les industries culturelles (cinéma, audiovisuel, disque), et tout ce qui était périphérique et qu'on a commencé à appeler économie créative (design, architecture, mode, la publicité...). La question du périmètre est importante. Certains rajoutent le

tourisme, la gastronomie...

Ils ont tranché en se disant qu'il fallait rester en capacité de suivre, qu'il fallait que les acteurs du territoire se reconnaissent dans cette politique. En Aquitaine, ils se sont donc arrêtés à travailler sur les industries culturelles, sans oublier le champ classique du spectacle vivant, en élargissant au design (du design sonore au design industriel) en se rattachant notamment à des pôles de compétitivité sur l'aéronautique déjà existants sur le territoire et en réfléchissant à la façon de faire travailler des acteurs artistiques en lien avec ces pôles de compétitivité qui pouvaient être très éloignés. Cela va du mécénat de compétences à la présence d'artistes dans ces industries et dans une capacité à avoir tous les acteurs autour de la table et à construire des politiques publiques au fur et à mesure.

La notion de coopération territoriale internationale est elle aussi importante. Le référentiel sur lequel la région s'appuie est celui d'un Agenda 21 Culture. On y fait rentrer les questions d'économie sociale et solidaire en partant du principe qu'on a une économie différente à défendre sur ce secteur, y compris sur des champs qui initialement étaient ceux de la concurrence. Il y a obligation à sortir du territoire national et à entrer en coopération (européenne, internationale). On voit bien d'ailleurs qu'il n'y a pas le cloisonnement français et que les autres arrivent souvent très bien à lier les questions industrielles, culturelles et de recherche. On va aussi chercher des modèles à l'extérieur, non pas dans un face à face purement institutionnel de région à région, mais en faisant participer et en mettant en place des dispositifs de mobilité des acteurs culturels eux-mêmes pour qu'ils aillent chercher cette confrontation à l'extérieur.

Une déclinaison très concrète est en cours de montage avec le champ de la formation professionnelle, qui est encore l'une des compétences des régions. Sur Bordeaux, un pôle autour des jeux vidéos était en manque de compositeurs sonores. Les acteurs industriels n'étaient pas du tout en lien avec le tissu musical du territoire. Il s'agit de mettre de la transversalité pour que des acteurs qui habitent à 150 mètres puissent se rencontrer. Un dispositif de formation professionnelle est en cours l'établissement, autour des agences régionales sur le champ du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel. L'agence qui gère les questions industrielles finançait indépendamment de tout dispositif culturel « Bordeaux Games » qui est ce cluster autour du jeu vidéo. Les écoles de musiques actuelles seront en premier plan sur ce travail.

Des artistes peuvent aider à bidouiller et trouver de par leur captation artistique d'un objet des fonctionnalités nouvelles réappropriées par le secteur industriel.

On est loin d'un alibi, mais bien dans l'invention d'autre chose.

Pascale Bonniel Chalié résume qu'on voit bien ici l'envie d'un territoire d'articuler une approche éthique dans les formes économiques de l'art et de la culture accompagnée d'une tentative de transversalité avec l'économie créative, qui amène un élargissement de ce que l'on considère comme étant de l'art et de la culture. L'économie créative est aussi sur le fait de légitimer des formes, des langages qui ne sont pas utilisés dans ce que l'on désigne comme étant de l'art et de la culture mais qui s'attachent à d'autres secteurs.

Pascale Bonniel Chalié passe ensuite la parole à Alex Col, développeur d'artistes, directeur de l'association Troisquatre ! à Bordeaux. Elle lui demande comment de son point de vue les acteurs professionnels font évoluer leurs modes de production, de diffusion ? comment ces propositions de l'économie sociale et solidaire ou de l'économie créative peuvent apporter des réponses concrètes aux difficultés que peuvent rencontrer les artistes.

Alex Col précise qu'il prend aussi la parole au nom de Zone Franche et que par conséquent, ses réflexions dépasseront son cadre strictement professionnel.

Il revient sur la question du statut associatif, qu'on aurait tendance comme les mutuelles à inclure dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Il faut bien garder à l'esprit que certaines associations sont dans une recherche de lucrativité déguisée alors que de l'autre côté, il y a aussi des sociétés qui se situent dans une démarche éthique de recherche de sens.

En tant qu'acteur, ce qui lui semble important est la notion de prise de conscience. Les moments de crise ont eu l'intérêt de provoquer des électrochocs. Nous sommes actuellement en train d'en vivre, notamment avec la réforme actuelle de la taxe professionnelle et tout ce qu'elle va impliquer pour l'ensemble du secteur. La prise de conscience de la logique dans laquelle on s'intègre et de l'ouverture sur ces nouveaux modèles est importante. Il ne s'agit pas d'accepter en plein ou de refuser en plein ces modèles.

Pour lui, l'économie créative a malgré tout l'avantage de permettre de réconcilier la culture et l'économie, même si on ne peut pas s'arrêter à ça. La notion d'intérêt général lui semble être celle par laquelle on doit repenser nos métiers. Quasiment tout le monde est intégré dans un tissu économique, à partir du moment où il est rémunéré et qu'il intègre un projet dans sa dynamique globale. Ceux qui pensent encore que la culture n'a pas à se fourvoyer avec ces questions-là tiennent un propos du passé. Maintenant, comment faire devant des problématiques qui sont celles des collectivités ou de l'Etat pour rejoindre une démarche et comment s'emparer de ça.

Plusieurs types de modèles amènent à intégrer ces éléments-là : les SCOP, les SIC qui sont des types de sociétés participatives qui permettent d'avoir un mode de gestion différent des habitudes que l'on peut avoir, y compris dans une forme associative dont on sait qu'elle peut être gérée de manière directive selon les cas.

Là on est dans des vrais fonctionnements où l'on intègre, pour faire un clin d'œil à Jean-Michel Lucas, la question de l'individu, de ce qui fait sens et valeurs pour cet individu. Les professionnels doivent se questionner sur leur rapport à l'espace public et sur les enjeux que leurs actions ont, et dans quelle mesure ils doivent faire participer et entendre le propos de ces individus qui sont légitimement en droit d'interpeller les professionnels.

La démarche de mécénat individuel peut également permettre de penser autrement le lien à la force publique en sachant que le grand point d'interrogation est que notre système actuel, reposant sur des subventions, a vécu et qu'il faut trouver quoi inventer d'autre.

La réponse n'est pas forcément dans l'économie créative si on la prend au sens littéral, mais peut-être dans une économie créative solidaire qui amènerait à une autre façon de penser les pratiques.

Alex Col pense que c'est en se posant ces questions-là qu'il sera possible de reconstruire le quotidien en affirmant une démarche d'intérêt général, et en affirmant qu'on ne relève pas des industries culturelles. À Zone Franche, il y a 70 représentants d'artistes. Lorsqu'il a débuté, on lui disait qu'il relevait du secteur marchand. Certes il relève du secteur marchand dans sa forme d'activité, mais est complètement dans une économie plurielle, entre l'administré, le public, et un fonctionnement économique intégré. Comment trouver un équilibre dans tout ça ? Certainement dans une acceptation de la valeur économique, de questions de stratégie, d'objectifs, de management, et se positionner très clairement dans le service public.

Frank Tenaille, vice-président de Zone Franche et magazine César, souhaite aborder une expérience mise en place en PACA, celle du PRIDES Patrimoine et Culture. Il y a 27 PRIDES (Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire), qui sont des pôles de compétitivité soutenus par la Région PACA, selon différents thèmes : les parfums, les fruits et légumes, etc.

Ce PRIDES Patrimoine et Culture est original car il allie le patrimoine bâti, le patrimoine naturel, et le patrimoine immatériel. Une philosophie de travail, autour d'une charte éthique, vise à mettre l'humain au centre. Dans ce PRIDES, il y a des entreprises très importantes comme une entreprise de BTP qui est la 4ème plus importante en France, mais aussi des structures qui comptent une ou deux personnes sur des domaines extrêmement pointus. Ce qui est intéressant est que ce PRIDES

donne une acception tout à fait inédite à la notion de mutualisation. À la différence d'un pôle de compétitivité dans lequel ce sont les plus gros qui parlent et les chiffres qui décident et où les actions se font selon une rentabilité voulue, la mise en symbiose des compétences, la réflexion collective sur les projets susceptibles d'être accompagnés permet à de très petits projets d'être accompagnés par ce PRIDES. Ceci semble assez singulier dans le paysage national. Trois adhérents de Zone Franche sont membres de ce PRIDES : Les Suds, à Arles, Le Chantier et MCE Productions. Concrètement, il y a par exemple en ce moment un projet musical, « Le Chant des Roseaux ». Il y a une culture de roseaux et un savoir faire de lutherie particulier en PACA. Ce projet vise à le développer économiquement, d'un point de vue du patrimoine, des gens qui en ont la gestion. Dans ce PRIDES, des études ont été lancées sur les retombées économiques du patrimoine, avec tout ce qui en général non comptabilisé, comme le patrimoine immatériel que les élus ne savent pas comment aborder car non visible.

Pascale Bonniel Chalier présente également un autre exemple dans le Grand Lyon, sur les images, qui rassemble des gens du cinéma, de l'audiovisuel, des jeux vidéo et des serious games. Il y a quelque part un détournement de ce qu'était la politique des pôles de compétitivité, qui conduisent à la compétition des entreprises, des hommes et des femmes entre eux et des territoires. Quand on arrive à détourner ces pôles de compétitivité, on peut y apporter une approche sociale qui rejoint ce que l'on entend derrière le terme d'économie sociale et solidaire. Il faut quand même savoir que c'est plutôt exceptionnel et que ces pôles de compétitivité ont souvent beaucoup moins de soutiens financiers de la part de l'Etat et des collectivités territoriales. Le projet dont elle parlait sur le Grand Lyon est le plus petit des pôles de compétitivité, les autres étant beaucoup plus co-financés et co-alimentés par les pouvoirs publics et les filières économiques que ne le sont ces « ovnis ».

Patrick Lavaud, Les nuits Atypiques de Langon – Daqui, souligne le fait qu'il y a un vocabulaire extrêmement pervers et dangereux, car on reprend la terminologie de ce que l'on dénonce, en l'occurrence la société de marché capitaliste. Cela rejoint la notion de pôle de compétitivité et de rentabilité. Comme le dit Serge Latouche, il pense qu'il faut plutôt décoloniser l'imaginaire ou « déséconomiser » l'imaginaire.

L'économie sociale, ce n'est pas l'économie solidaire. Avant que tous les grands clubs de foot soient des sociétés cotées en bourse, c'étaient des associations loi 1901. Le Crédit Agricole est une mutuelle : quand on voit les actions qu'ils mènent depuis 40 ans en direction de l'agriculture, on peut se poser des questions. Il est donc très important de lever les ambiguïtés sur ces notions-là.

C'est la même chose pour l'économie créative, qui comme le dit Stiegler n'est pas si créative que ça. Selon lui, cette économie est davantage créative de business et de rentabilité que de vivre ensemble. Il lui semble que c'est reprendre un vieux discours qui fait que pour légitimer de nouvelles formes d'économie on les appelle créatives mais il a l'impression que l'économie capitaliste a été créative depuis ses tous débuts.

La grande question est « une économie au service de quoi ? » : objectifs, sens, finalité.

Pour les scientifiques, il ne peut pas y avoir de science sans conscience. On pourrait se dire la même chose pour l'économie. On confond aussi les modes de gestion et la finalité économique, certains modes de gestions favorisant l'inverse de ce que l'on recherche dans l'économie solidaire. On peut tout à fait être en coopérative et produire des choses que l'éthique condamne. Tout cela pose la question du projet politique, de la finalité politique de l'économie.

Pascale Bonniel Chalier remercie cette intervention contradictoire qui permettra aux intervenants de se repositionner.

Alex Col pense que tous les intervenants rejoignent ce qui vient d'être évoqué par Patrick Lavaud sur les façons d'utiliser et considérer ces notions. Il prend un exemple aquitain : deux semaines auparavant, l'Observatoire des Politiques Culturelles a organisé un colloque sur la circulation à

l'international, à l'Opéra de Bordeaux. Pendant une journée, se sont enchaînés des interventions, des partages d'expériences de personnes compétentes. Au-delà, rien n'a avancé.

À 17h le même jour avait lieu le lancement du mois de l'Economie Sociale et Solidaire dans une SMAC de Bordeaux. Une vingtaine de personnes étaient présentes et ont reçu un partage d'expérience sur l'économie sociale et solidaire et les modes d'organisation de deux structures de services à la personne qui étaient concurrentes et avaient fusionné en une SIC. Il nous a été expliqué que l'on avait là un exemple d'économie sociale et solidaire... Ensuite, le Crédit Mutuel a pu expliquer qu'il relevait de l'économie sociale et solidaire... Et il ne s'est rien passé d'autre.

Le lendemain il y avait une réunion à la Région, pilotée par le service de l'économie créative, sur la question de l'économie créative. On est allé jusqu'à nous présenter un designer catalan qui a expliqué que ses clients étaient contents ce qui signifiait qu'il était très créatif. Heureusement, Bernard Stiegler est intervenu pour dire que le terrain était glissant. Alex Col a pris la parole pour parler de l'économie créative solidaire et expliquer à quel point la notion de l'éthique et du sens est importante. Frédéric Vilcocq a conclu en redonnant du sens à des données très formelles.

En rentrant chez lui, il s'est rendu compte qu'en deux jours, il y avait eu ces trois choses posées : culture, économie sociale et solidaire, économie créative. Mais qu'est ce qui fait prendre la mayonnaise ? Seuls les professionnels le peuvent. La question est de savoir comment s'emparer de tout cela.

Pierre Cuny, Mondomix, intervient en disant que le politique a vraiment un rôle à jouer.

Alex Col répond qu'il y a de grosses inquiétudes quant aux financements publics et qu'on sait que le système ne va pas pouvoir continuer comme cela. Il faut voir comment on peut se repositionner. Il y a encore des gens qui sont arc-boutés sur la culture pour la culture et ne veulent pas parler d'économie. On ne peut pas tout reposer sur le politique. Le politique a effectivement des responsabilités à prendre. Au plus haut niveau de l'Etat on est plutôt aujourd'hui dans du désengagement. Les solutions à apporter sont en co-construction. La démarche de l'UFISC est celle-là : comment on interroge le politique en lui faisant prendre conscience d'un certain nombre de réalités. Cela ne sous-entend pas que les acteurs doivent garder les mains dans les poches.

Pascale Bonniel Chalier tient à souligner que l'action politique ne se réduit pas au fait d'octroyer des subventions. Il s'agit d'organiser l'action collective dans laquelle le citoyen et les entreprises ont toute leur place.

Selon **Gilles Castagnac**, Irma, le risque de ce type de débat est le risque du binaire. On a vite fait de se retrouver dans une configuration dans laquelle il y a les gentils et les méchants et où les industries seraient le grand mal. On peut très facilement reproduire ce discours. Pour aller au-delà, il faut poser la question « quel est le rôle du politique ? » mais aussi « quel est notre rôle à nous ? ». Par rapport au clivage évoqué par Alex Col entre les buts des associations et des entreprises, la question est aussi de savoir ce qui est fait, et si ce qui est fait est bien ou pas. Cela pose les problèmes autrement, et entraîne d'autres modes d'évaluation dont on possède assez peu d'éléments parce que l'on n'a pas été habitués à cela. Il y a des gens qui sont sur des démarches de bonne volonté et qui font des choses inutiles, voire néfastes. De la même manière, par rapport à l'interpellation du rôle du politique, comment sur ces questions d'économie on ne risque pas à un moment donné de reconstruire un « en dehors » de l'économie et dire que c'est au politique de faire les choses pendant qu'on reconstruit dans notre coin notre économie sociale et solidaire – en fait on continue à bricoler- mais à aucun moment on n'entre dans l'interpellation de ce qu'on dénonce. Remettre en cause les choses sur un plan économique veut dire avoir un impact économique. Ça veut dire qu'à un moment donné, effectivement, l'expérimentation est importante, mais on sait aussi que c'est la réussite qui va provoquer un certain nombre de choses. Si on est dans cette démarche-là, le rôle du politique est d'accompagner cette expérimentation, de façon à ce que les modèles

d'organisation économique qui sont ceux du champs économique, ne soient pas dictés par l'industrie mais puissent éventuellement bénéficier à des gens qui savent ce qu'ils font, et il y a un mot qui n'a pas été prononcé, c'est le mot d' « artisan ». Comment est ce qu'on est dans une situation où l'institution aide une construction économique avec les artisans et pas simplement être dépendant d'un système industriel, voire plus qu'industriel avec des logiques de multinationales. Effectivement, l'industrie du disque s'écroule, mais les indépendants sont sur le modèle de l'industrie. Mais quels moyens on leur a donné pour construire des modèles alternatifs ? Le jour où on aura répondu à cette question, on aura avancé sur ce qu'on peut mettre derrière ces mots-là.

Pascale Bonniel Chalier souligne dans cette contribution l'emploi des termes « processus » et « évaluation », qui sont importants sur la question de l'action collective.

Frédéric Vilcoq annonce que quand ils ont fait l'étude sur l'espace de la communauté urbaine, ce qui ressortait du secteur créatif en prenant le champ classique, c'est 13 500 emplois pour 3 500 structures, donc on n'est pas dans la grosse industrie mais dans la micro entreprise avec une moyenne de 4 salariés. Le débat public que l'on engage autour de cette question d'économie créative est celui de la transversalité. Qu'on soit dans l'incapacité dans une collectivité comme la Région qui est une collectivité plutôt stratégique, de faire travailler des champs comme la formation professionnelle, l'innovation, la recherche avec la culture et l'économie lui posait problème car ne lui permettait pas de répondre aux questionnements d'un certain nombre d'acteurs culturels. Il se retrouvait donc bloqué, enfermé dans des financements contraints alors qu'il savait qu'il y avait des dispositifs qui pouvaient être adaptés au secteur culturel et qui seraient pertinents. On nous dit effectivement qu'on a besoin de financer l'émergence et l'expérimentation artistique et donc de la prise de risque artistique. Sauf que les dispositifs, dans un système contraint des subventions, ça n'existe plus, alors que dans le champ économique des fonds de garantie, des fonds capital risque, ça existait. Il suffisait de les retravailler pour les adapter au champ de la culture, et c'est ce qu'on est en train de mettre en place.

On est dans un contexte où globalement on a un état qui est en train de se désengager des questions culturelles et qui en même temps dépose quatre projets de loi à l'Assemblée Nationale qui risquent de bouleverser totalement le système de la création française. Ce sont des questions fiscales, où l'on va enlever des recettes à des collectivités locales qui demain vont se retrouver avec une capacité de lever l'impôt, une autonomie fiscale, réduite. Demain si la loi est votée, les Régions ne pourront lever l'impôt que sur 7% de leur budget. Autrement dit 93% de leur budget dépendra des dotations de l'Etat. Quand on connaît le niveau d'endettement de l'Etat et l'obligation qui est faite aujourd'hui à l'Etat français de restreindre grandement la dépense publique, ça veut dire que demain le robinet va se refermer. On a un principe d'autonomie des collectivités locales qui est inscrit dans la constitution mais qui va être complètement détourné parce qu'on aura l'autonomie uniquement pour réduire nos politiques publiques puisque nous n'aurons plus les moyens. Là on a un vrai danger, et bien évidemment ce danger est cumulé au fait qu'on veut redéfinir les compétences des collectivités et notamment remettre en cause ce qu'on appelle la clause de compétence générale qui permet à des collectivités d'intervenir sur l'ensemble des politiques publiques et notamment en matière culturelle. On veut enlever aux régions et aux départements cette capacité à intervenir sur le champ de la culture, laissant aux seules villes et agglomérations le financement du spectacle vivant. On connaît les dégâts : en Aquitaine, Région plus départements représentent entre 50 et 55 millions d'euros qui ne seraient plus réinjectés dans la culture et que municipalités et agglos devraient reprendre à leur charge, sachant que la fiscalité leur incombe aussi et qu'ils vont avoir des pertes de recettes. On a un débat parlementaire qui a commencé, où les régions sont en train de monter au créneau pour dire qu'elles revendiquent leur volonté d'intervenir dans le champ de la culture, non pas sur tout le champ de la culture car on a obligation aujourd'hui à repenser Etat – Collectivités les endroits où l'on a à être. Ce débat sur l'économie créative est intéressant parce que cela permet de relancer

quelle est la capacité aujourd'hui d'une collectivité, en l'occurrence la région, à intervenir dans le champ de la culture. Est-ce qu'on doit être dans le tout, ce qu'on fait aujourd'hui, ce qu'on fait mal et qui ne suffit plus, ou est-ce qu'on peut redéfinir les choses. À la fois on est dans cette revendication et en même temps on sait que si on obtient gain de cause dans le débat parlementaire de toute façon on risque d'être asphyxié financièrement donc demain on sera obligés de faire des coupes radicales. On a des solutions, au-delà de ce débat parlementaire dont on ne sait pas comment il va se terminer, à trouver en urgence. Sur le champ du spectacle vivant ça va être le plus compliqué. On a vu comment les Entretiens de Valois, mis en place par le Ministère de la Culture, n'avaient finalement servi à rien puisque le théâtre, la danse, les orchestres (pas les musiques actuelles qui étaient les plus près à porter un certain nombre de révolutions) ont tout fait pour qu'il n'y ait pas de discussions ouvertes sur de nouveaux modèles économiques à mettre en œuvre. Résultat : ils risquent de payer demain. Si on nous retire la compétence culture, qu'est ce qui va nous rester : capacité à intervenir en matière de formation professionnelle, en matière économique et en matière de recherche. Donc effectivement, tout ce qui va être autour de ces questions d'économie créative on va pouvoir les prendre en charge. Les industries culturelles classique : cinéma, audiovisuel, le monde du livre, le monde d disque pour lequel on a mis en place pas mal de choses en Aquitaine : tout ça on va pouvoir le conserver sur notre capacité à intervenir. Sur le spectacle vivant, on va pouvoir y aller sur les questions de formation professionnelle, mais ça reste relativement restreint, mais nous ne pourrons plus intervenir sur le champ de la création et de la production. Il y a là un danger gravissime. On aura des petites portes d'entrée sur nos coopérations internationales où l'on pourra effectivement favoriser la circulation d'artistes, mais ça sera ramené par le petit bout de la lorgnette et ça ne fait pas une politique cohérente. Comme le soulignait Alex, on voit bien en effet comment un colloque ne dit rien, on se réunit pour répéter les mêmes choses, avec des acteurs culturels qui ne revendiquent pas grand-chose. On faisait comme si le monde n'était pas en train de bouger, ce qui est grave. Le champ de l'économie sociale et solidaire qui aujourd'hui se cherche aussi parce qu'il est globalement sacrifié par l'Etat et les collectivités locales. À l'intérieur de ces interstices, il faut qu'on arrive à remettre du débat et c'est ce qu'on essaie de faire.

Philippe Berthelot souligne qu'on vient bien dans ce genre de discussion, même si l'on prend toutes les réserves et les précautions d'usage, qu'il est très difficile d'avancer, dans le sens où les constructions idéologiques sont tellement fortes, et notamment l'empreinte libérale individuelle. Ce qui s'est imposé depuis des siècles a été tellement enseigné comme une évidence de l'ordre du naturalisme que de manière inconsciente on repositionne, on voit bien comment dans l'économie créative on est sur des terminologies qui sont celles du capitalisme. Le principe du capitalisme, c'est de se nourrir de sa propre critique et de ses propres marges et ce qui est mis en avant c'est l'innovation, l'expérimentation. Derrière cela quand même ; et c'est l'une des préoccupations centrales de l'UFISC , c'est qu'est-ce qu'on fait de cette multitude d'initiatives qui normalement avec ces histoires de pôles de compétitivité, de resserrement, de recentrage etc., sont destinées à disparaître dans le sens où elle n'auront plus de système juridique d'appui et de redistribution de la richesse puisque la richesse telle qu'on l'entend est uniquement monétaire et n'est pas envisagée autrement. Au-delà des principes d'économie sociale et solidaire et d'économie créative cela doit interpeller directement le politique. Il y a quand même un exercice à faire. Le droit n'est pas dicté autrement que pas le politique dans sa construction législative. Or c'est par le droit en ce moment que la redistribution s'organise. Et le droit actuellement est porté par les grandes multinationales. À un moment donné, si, il y a quand même des « méchants ». Pour lui il n'y a pas de désengagement de l'Etat avec l'Etat actuel mais un resserrement. L'attitude vis-à-vis de la décentralisation est un recentrage sur l'Etat et la redistribution telle qu'envisagée par l'Etat existe, pas forcément en faveur de la multitude d'initiatives, donc de la diversité. Il y a un vrai sujet de fond que l'on ne veut pas aborder et qui est une entrée philosophique. Comment on se re-questionne soi-même dans son rapport aux autres, aussi bien dans l'entreprise et dans l'initiative qu'on porte que dans le contexte sociétal plus large.

Pour l'instant, on a surtout un recentrage sur des métropoles, sur un type d'activité – des choses très classiques et traditionnelles, on va parler des café concerts, des choses comme ça- ça fait partie d'un autre monde, un peu 19ème siècle, comme une partie du spectacle vivant est voué à disparaître dans la mesure où elle ne rentre pas dans le processus de l'ère numérique, de la production de richesses liées à la propriété intellectuelle. C'est aussi repenser des économies beaucoup plus basiques liées à des territoires où en faisant peu de choses on peut vivre. Le problème qui se pose derrière ces économies au sens large c'est comment permettre à un grand nombre d'humains, artistes ou pas, de vivre. C'est le fond du sujet. Attention à ne pas nous enfermer dans des constructions qui sont en fait les terminologies du capitalisme dont la priorité est la concentration. La concurrence n'existe pas, elle n'a jamais existé en soi, elle a été autorisée et éventuellement régulée par la puissance publique quand elle a décidé de s'en occuper, autrement on va vers l'oligopole, le monopole, l'entente, mais pas la concurrence. On est sur des grands groupes financiers qui sont aussi en train de contaminer le secteur de la musique et qui arrivent même jusque sur de petits espaces. On est sur une difficulté faute de trouver un rapport au politique qui permette de changer la copie, alors cela passe par la co-construction mais aussi par le fait que nous-même on accepte de se déconstruire un peu par rapport à des modèles qui semblaient évidents.

Depuis trois ans, on est en relation avec ce qu'on appelle l'économie sociale institutionnelle, qui s'est construite historiquement avec les mêmes travers qu'ailleurs, les mêmes difficultés à se régénérer. Comment on réinterroge tous ces systèmes qui ne peuvent pas seulement s'abriter derrière des modèles dits juridiques ou statutaires. Il faut réintégrer une dimension philosophique, c'est en partie l'économie solidaire, sauf que l'économie solidaire est cantonnée dans la solidarité philanthropique, c'est-à-dire que globalement on est solidaires entre pauvres, parce qu'on n'a pas le choix. Or, un des enjeux de la solidarité suppose de savoir à un moment donné où on s'arrête dans l'expansion de la richesse, dans la notoriété ; C'est valable pour les droits de la propriété intellectuelle : à un moment donné quand un titre a fait le jackpot planétaire et qu'il est entendu par l'ensemble de la planète, est ce qu'il ne rentre pas dans le bien commun ? Ce sont des questions qu'on ne se pose même pas, on accepte qu'on élargisse les droits à 70 ans. C'est ça qu'il faut interpellier si on veut réorganiser de la richesse et de la redistribution.

Pascale Bonniel Chalier rappelle que dans le développement durable, on ne parle pas de richesse mais de ressource. Ce qui vient d'être dit lui évoque les travaux de Patrick Viveret sur la reconsidération de la richesse et sur le fait de changer d'indicateurs. Ces questionnements nous amènent à changer de langage et de mots. Peut-être que si on garde l'idée de la richesse on ne va pas s'en sortir, il faut peut-être aller chercher d'autres mots tels que « ressources », « responsabilités », de la même façon qu'on a pu faire des parallèles entre biodiversité et diversité culturelle.

Alex Col en profite pour annoncer que, parmi les prochaines actions de Zone Franche, il est prévu de mettre en place un système d'évaluation des accords de l'UNESCO à travers les expériences des professionnels du réseau pour montrer dans quelle mesure ces accords ne sont pas respectés, en particulier par la France. Cela pourra être une porte d'entrée au niveau européen ou international